



Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers

tenue à la bibliothèque de l'École secondaire régionale Howard S. Billings, 210 McLeod, Châteauguay (Québec), le **mercredi 25 juin 2025**, à 19 heures, et à laquelle étaient présents les commissaires suivants, représentant le quorum du Conseil des commissaires :

- John Ryan, président
- Raymond Ledoux, vice-président, circonscription électorale no 1
- Karin Van Droffelaar, circonscription électorale no 2
- Lina Chouinard, circonscription électorale no 3
- Kenneth Crockett, circonscription électorale no 4
- Anne-Marie Yelle, circonscription électorale no 6
- Dianne Eastwood, circonscription électorale no 7
- Peter Stuckey, circonscription électorale no 8
- Barbara Ednie, circonscription électorale no 9
- Connor Stacey, circonscription électorale no 10
- Lorne Ferguson, commissaire représentant les parents, niveau primaire
- Kenneth Bernard, commissaire représentant les parents, niveau secondaire, via Teams ; connexion perdue à 20h17.
- Jennifer Largan, commissaire représentant les parents

Absents avec regrets :

- Cristian Espinosa-Fuentes, circonscription électorale no 5
- Brenda Bourdeau, commissaire représentant le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

Également présents :

- Mike Helm, directeur général
- Joyce Donohue, directrice générale adjointe et secrétaire générale
- Kara Johnstone, directrice des systèmes et des technologies de l'information, directrice des services éducatifs par intérim et représentante de la NFAA
- Cuthbert McIntyre, directeur des ressources humaines
- Terence Savoie, directeur des services financiers et directeur des ressources matérielles par intérim
- Luisa Benvenuti, gérante des services administratifs & communications
- Bonnie Gilmour, présidente, Union SEPB 576, via Teams
- Joe Ortona, président de l'ACSAQ et président de la Commission scolaire English Montreal
- David Meloche, directeur exécutif, ACSAQ

Appel à l'ordre et remarques d'ouverture

Le président a ouvert cette 358^e séance à 19h13 et a souhaité la bienvenue aux membres, soulignant la présence de M. Joe Ortona et de M. David Meloche de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec.

Déclaration de reconnaissance du commissaire Kenneth Bernard

Avant de commencer la séance d'aujourd'hui, j'aimerais prendre un moment pour reconnaître que l'école secondaire régionale Howard S. Billings est située sur le territoire traditionnel non cédé du peuple Kanien'kehá:ka (Mohawk). En tant que peuple vivant sur cette terre, les Kanien'kehá:ka entretiennent une relation profonde et durable avec celle-ci depuis des générations. Bien que je participe à cette séance à partir d'un autre endroit, je reconnais tout de même l'importance d'honorer le territoire sur lequel se trouvent nos écoles. La reconnaissance du territoire est une mesure modeste, mais significative, qui témoigne de notre respect, nous invite à réfléchir à notre histoire commune et réaffirme notre engagement envers la réconciliation et l'apprentissage auprès des communautés autochtones. Je suis reconnaissant de faire partie de cette communauté scolaire et j'invite chacun d'entre nous à garder cette conscience à l'esprit dans nos conversations et nos décisions d'aujourd'hui et de demain.

Déclaration de conflit

Aucune déclaration de conflit n'a été faite concernant les points à l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté sur proposition du commissaire L. Ferguson.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Dispense – Lecture du procès-verbal du 2025-06-03

La lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 a été levée sur proposition de la commissaire B. Ednie.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du 2025-06-03

Avec une modification mineure du numéro de la séance, de 356 à 357, la commissaire K. Van Droffelaar a proposé que le procès-verbal de la séance du 2025-06-03 soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Période de questions du public

Aucune question n'a été posée par les membres du public.

Résolution #CC25-06-25-001

Nominations – Conseil d'administration de l'ACSAQ

Attendu que la Commission scolaire New Frontiers dispose de deux sièges au conseil d'administration de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) ; et attendu que l'un des deux sièges doit être occupé par le président (John Ryan) ou le vice-président (Raymond Ledoux) ; et attendu que le deuxième siège peut être occupé par tout autre membre du Conseil des commissaires, y compris le président ou le vice-président ;

Par conséquent, il est proposé par le vice-président, R. Ledoux, que John Ryan et Jennifer Lorgan soient nommés pour siéger au conseil d'administration de l'ACSAQ en tant que représentants de la Commission scolaire New Frontiers ; et que les noms des candidats soient transmis à l'ACSAQ avant la date limite du 1er septembre 2025.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapport du président

Le président a présenté son rapport, qui sera disponible dans le dossier de gouvernance. Les sujets suivants ont été abordés : un article paru dans le journal de Kahnawake sur la salle autochtone de Howard S. Billings, les cérémonies de remise des diplômes, les nouvelles de l'ACSAQ et la vitrine actuellement exposée dans les bureaux de la Commission scolaire.

Résolution #CC25-06-25-002

Motion de remerciements – Lynn Harper

Le commissaire P. Stuckey a proposé que des remerciements et une sincère reconnaissance soient adressés à Mme Lynn Harper, enseignante à l'École secondaire régionale Chateauguay Valley, pour son dévouement envers les programmes de musique et d'arts, notamment l'organisation du FestiArts annuel de New Frontiers, la première place remportée par la chorale CVR After-Hours 2025 dans la catégorie Projet culturel lors du récent Gala jeunesse rurale, et pour avoir reçu, pour la troisième fois, la subvention MusiCounts Legacy d'un montant de 15 000 \$ pour le programme musical de CVR. Le dévouement de Mme Harper envers New Frontiers et en particulier envers nos élèves ne passe pas inaperçu.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapport du Comité exécutif

Le Comité exécutif se réunira le 14 octobre 2025 à 16h30 sur Teams.

Résolution #CC25-06-25-003

Désignation d'un Responsable du traitement des plaintes

Attendu que le règlement JCEA désigne un « Responsable du traitement des plaintes » nommé par la Commission scolaire ; et attendu que l'article 24 du projet de loi 9 « Loi sur le protecteur national de l'élève » identifie également un employé désigné par le Conseil des commissaires comme « Responsable du traitement des plaintes » (RTP) ; et attendu que Mme Sabrina De Castris occupe ce poste depuis le 30 novembre 2024 et a présenté sa démission avec effet au 17 juillet 2025 ; et attendu qu'il est proposé de nommer un autre employé à cette fonction à compter du 17 juillet 2025, jusqu'à ce qu'un candidat à plus long terme puisse être identifié ;

Résolution #CC25-06-25-003 - Nomination d'un responsable du traitement des plaintes – suite

Par conséquent, sur recommandation du directeur général, la commissaire L. Chouinard a proposé que le Conseil des commissaires nomme Luisa Benvenuti « Responsable du traitement des plaintes » pour la Commission scolaire New Frontiers, à compter du 17 juillet 2025.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-004

Nomination d'un Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité

Attendu que toutes les dispositions du projet de loi 53 (la loi édictant la Loi sur la protection contre les représailles liées à la divulgation d'actes répréhensibles et modifiant d'autres dispositions législatives (RLQ 2024, c.21)) sont entrées en vigueur le 30 novembre 2024 ; et attendu que les organismes publics devaient prendre certaines mesures avant le 30 novembre 2024, notamment abroger les procédures internes existantes en matière de divulgation d'actes répréhensibles, abolir le poste de Responsable du suivi des divulgations et nommer un Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité ; et attendu que Mme Sabrina De Castris occupe ce poste depuis le 30 novembre 2024 ; et attendu que Mme De Castris a présenté sa démission avec effet au 17 juillet 2025 ; et attendu qu'il est proposé de nommer un autre employé à cette fonction à compter du 17 juillet 2025, jusqu'à ce qu'un candidat à plus long terme puisse être identifié ;

Par conséquent, sur recommandation du directeur général, la commissaire J. Largan a proposé que le Conseil des commissaires nomme Joyce Donohue au poste de « Responsable de la gestion de l'éthique et de l'intégrité » pour la Commission scolaire New Frontiers, à compter du 17 juillet 2025.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

En comité

Sur proposition de la commissaire L. Chouinard, la séance est déplacée en comité à 19h42 pour discuter de la structure administrative.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Connexion perdue

À 20h17, la connexion du commissaire K. Bernard a été perdue et n'a pas pu être rétablie.

Hors comité

Sur proposition de la commissaire L. Chouinard, la séance en comité est levée à 20h41.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Départ de la séance

À 20h41, les commissaires K. Van Droffelaar, K. Crockett et R. Ledoux ont quitté la salle de réunion.

Retour à la séance

À 20h44, les commissaires K. Van Droffelaar, K. Crockett et R. Ledoux sont revenus à la salle de réunion.

Résolution #CC25-06-25-005

Modification de la structure organisationnelle administrative 2025-26

Attendu que, lors de sa séance du 1er avril 2025, le Conseil des commissaires a approuvé une structure organisationnelle administrative révisée pour l'année scolaire 2025-26 en raison du refus du gouvernement d'accorder la dérogation demandée par la Commission scolaire ; et attendu que la structure révisée, telle qu'approuvée le 1er avril 2025, prévoyait qu'un directeur soit affecté à 50 % à l'école primaire Franklin et à 50 % à l'école primaire Hemmingford ; et attendu qu'il serait avantageux d'avoir un administrateur à temps plein dans chacune de ces écoles primaires ; et attendu qu'il serait également avantageux pour le département des services éducatifs de bénéficier d'un soutien supplémentaire ; et attendu que, pour se conformer à la terminologie du ministère, le nom du nouveau département « Services des finances et administratifs » soit renommé « Services des finances et des ressources matérielles » ;

Par conséquent, sur recommandation du directeur général, le commissaire L. Ferguson a proposé que le Conseil des commissaires approuve une modification de la structure organisationnelle administrative 2025-26 afin de prévoir un directeur à 50 % avec des responsabilités administratives supplémentaires pour créer un poste administratif à temps plein à l'école primaire Franklin et à l'école primaire Hemmingford ; et que les dossiers attribués à chaque directeur à 50 % soient déterminés par le directeur général en consultation avec la directrice des services éducatifs ; et que le département « Services financiers et administratifs » soit renommé « Services financiers et ressources matérielles ».

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapport du directeur général

Le directeur général a présenté son rapport, qui sera disponible dans le dossier de gouvernance. Les sujets suivants ont été abordés : rapport final du Groupe de travail sur la prévention de l'intimidation et de la violence, chiffres des inscriptions, reconnaissance de la Fondation Terry Fox, rapport d'enquête sur un incident, nominations administratives, règles de conduite et de sécurité, *Professional Development & Innovation Grants*, réductions budgétaires, recours à l'article 281 de la Loi sur l'instruction publique pour le budget 2025-2026 et histoires d'élèves.

Déclaration du président : Les réductions budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec sont inacceptables

M. John Ryan, Président de la Commission scolaire New Frontiers, a déclaré que jamais, en toutes ses années de gouvernance dans le système de l'éducation, une telle mesure n'avait été adoptée par le gouvernement du Québec. Ces réductions auront un impact négatif sur la capacité des commissions scolaires et des centres de services scolaires à fournir des services éducatifs de qualité ; elles compromettent le succès d'une génération d'élèves. À la Commission scolaire New Frontiers, les ajustements négatifs pourraient atteindre jusqu'à 4,9 millions de dollars, comme indiqué dans les paramètres budgétaires consultatifs reçus le matin du 12 juin 2025. Le gouvernement a ensuite donné aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires environ 28 heures pour réagir et fournir leurs commentaires, avec une date limite imposée à 16 h le vendredi 13 juin 2025. Le gouvernement a également interdit aux commissions scolaires et aux centres de services scolaires d'accéder à leur surplus accumulé et/ou d'adopter un budget déficitaire. On s'attend à ce que ces réductions soient réalisées au sein du système, même si la date limite pour abolir des postes était à la mi-mai, longtemps avant que ces réductions ne soient connues. Il est également important de noter qu'à New Frontiers, ces coupes s'ajoutent à une réduction de plus de 510 000 \$ déjà effectuée entre janvier et mars 2025, et qu'un gel d'embauche a été imposé à l'automne et reste en vigueur. C'est un moment désespéré pour l'éducation au Québec et le soutien du public est nécessaire. Si ces réductions budgétaires demeurent en place, vos enfants – nos élèves – souffriront.

Résolution #CC25-06-25-006

Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – Rapport annuel 2024-2025

Attendu que, pour assurer la réussite scolaire de chacun, la CSNF fournit et organise une gamme de services pour les élèves ayant des besoins particuliers, qui comprennent des mesures préventives, des initiatives d'intervention précoce, des services de soutien à l'intégration et des services d'éducation spécialisée ; et attendu que le rapport annuel sur les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage a pour but de fournir des informations à toutes les parties prenantes et qu'il est élaboré et fourni chaque année par le directeur de chaque école, en consultation avec le personnel concerné ; et attendu que le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (SNAC) fait des recommandations au Conseil des commissaires ; et attendu que les rapports finaux et les recommandations de la SNAC sont rassemblés dans le rapport annuel et déposés auprès du Conseil des commissaires ; et attendu que le Comité permanent des services éducatifs a reçu et examiné le rapport annuel, y compris les recommandations de la SNAC, décrivant les services offerts aux élèves ayant des besoins spéciaux dans les écoles de la CSNF ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des services éducatifs, la commissaire K. Van Droffelaar a proposé que le rapport annuel 2024-2025 sur les services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage soit accepté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-007

Entente de services de transport avec la Commission scolaire Riverside – Année scolaire 2025-2026

Attendu que, lors de sa séance du 17 juin 2025, le Comité consultatif de transport des élèves a examiné un projet d'entente de services de transport avec la Commission scolaire Riverside (CSR) ; et attendu que, lors de sa séance du 17 juin 2025, le Comité permanent des services éducatifs a examiné un projet d'entente de services de transport avec la CSR ; et attendu que l'entente viserait les élèves résidant sur le territoire de la Commission scolaire New Frontiers (CSNF) qui fréquentent l'école Reach, qui a un statut superrégionale ; et attendu que les élèves de la zone de la CSNF qui fréquentent l'école Reach bénéficient d'autres services, notamment complémentaires, de la part de la CSR ; et attendu que l'entente faciliterait l'organisation des services de transport fournis aux élèves de la zone de la CSNF, y compris l'évaluation et la mise en œuvre de mesures de soutien, ainsi que la communication entre la maison et l'école ; et attendu que la CSR facturerait la prestation de ces services à la CSNF plutôt que la CSNF ne fournisse directement ces services ;

Résolution #CC25-06-25-007 – Entente de services de transport avec la Commission scolaire Riverside – suite

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des services éducatifs, la commissaire K. Van Droffelaar a proposé que la Commission scolaire New Frontiers conclue une entente avec la Commission scolaire Riverside afin de fournir des services de transport à l'école Reach pour les élèves de la zone CSNF pour l'année scolaire 2025-2026 ; et que la directrice responsable des transports soit autorisée à signer ladite entente.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-008

Contrat de transport – Berline – À pas de géant– Années scolaires 2025-26, 2026-27 et 2027-28

Attendu que, lors de sa séance du 17 juin 2025, le Comité consultatif de transport des élèves a discuté de la signature d'un contrat pour une « Berline » destinée au transport des élèves fréquentant l'École à pas de géant à Montréal ; et attendu que, lors de sa séance du 17 juin 2025, le Comité permanent des services éducatifs a discuté de cette même proposition de contrat ; et attendu qu'il s'agirait d'un contrat de trois ans pour les années scolaires 2025-26, 2026-27 et 2027-28 ; et attendu qu'il est avantageux de fournir ces services pour répondre aux besoins de nos élèves ; Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des services éducatifs et avec l'appui du Comité consultatif de transport des élèves, il est proposé par la commissaire K. Van Droffelaar que la Commission scolaire New Frontiers signe un contrat de trois ans pour les services d'une « berline » afin de transporter les élèves à l'École à pas de géant; et que l'itinéraire de bus suivant soit contracté pour fournir lesdits services de transport pour les années scolaires 2025-26, 2026-27 et 2027-28 :

Contrat de trois ans pour une berline				
Entrepreneur	# de véhicule	Type de véhicule	Zone desservie	Prix de base annuel (hors taxes)
Transbus	403	Berline	À pas de géant, Montréal	58 000 \$

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-009

Adoption de la politique GBGB révisée « L'agression physique ou l'intimidation des employés de la commission scolaire »

Attendu que lors de sa séance du 2021-11-02, le Conseil des commissaires a identifié la politique GBGB « L'agression physique ou l'intimidation des employés de la commission scolaire » pour révision ; et attendu que le Conseil des commissaires a confié la révision de cette politique au Comité permanent des ressources humaines ; et attendu que la politique GBGB révisée a fait l'objet d'un processus de consultation officiel ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des ressources humaines, la commissaire B. Ednie a proposé que la politique GBGB « L'agression physique ou l'intimidation des employés de la commission scolaire » soit adoptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-010

Politique locale des administrateurs – Poursuite de l'accord – Journées bien-être

Attendu que, lors de sa séance du 25 juin 2024, le Conseil des commissaires a approuvé les mises à jour de la politique locale des administrateurs (PLA) de l'Association des administrateurs de New Frontiers (NFAA) ; et attendu qu'une proposition a été appuyée par le Comité des relations professionnelles (CRP) de la NFAA, qui prévoit cinq (5) journées de bien-être rémunérées mais non monnayables à utiliser au cours de l'année scolaire 2024-25 ; et attendu qu'au cours de l'année scolaire 2024-25, les membres ont exprimé leur grande appréciation pour ces journées ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des ressources humaines et avec le soutien du CRP de la NFAA, il a été proposé par la commissaire B. Ednie que le Conseil des commissaires de la Commission scolaire New Frontiers approuve la signature d'une lettre d'accord entre le directeur général et le président de la NFAA prévoyant l'attribution de cinq (5) jours de bien-être rémunérés mais non monnayables par administrateur, avec effet du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-011

Adoption de la politique DJD révisée « Procédures de remboursement des dépenses »

Attendu que lors de sa séance du 2024-12-03, le Conseil des commissaires a identifié la politique DJD « Procédures de remboursement des dépenses » pour révision ; et attendu que le Conseil des commissaires a confié la révision de cette politique au Comité permanent des opérations ; et attendu que la politique DJD révisée a fait l'objet d'un processus de consultation formel, avec le soutien du Comité d'audit ;

Résolution #CC25-06-25-011 – Adoption de la politique DJD révisée « Procédures de remboursement des dépenses » – suite

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des opérations, le commissaire P. Stuckey a proposé que la politique DJD « Procédures de remboursement des dépenses » soit adoptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-012

Adoption de la politique révisée EGA « Utilisation par les employés des technologies de l'information, de la communication et des médias sociaux »

Attendu que lors de sa séance du 2024-12-11, le Conseil des commissaires a identifié la politique EGA « Utilisation par les employés des technologies de l'information, de la communication et des médias sociaux » pour révision ; et attendu que le directeur général a confié la révision de cette politique au Comité permanent des opérations ; et attendu que la politique EGA révisée a fait l'objet d'un processus de consultation formel ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des opérations, le commissaire P. Stuckey a proposé que la politique EGA « Utilisation par les employés des technologies de l'information, de la communication et des médias sociaux » soit adoptée telle que présentée.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-013

Contrats de déneigement – Pour la période de trois ans débutant en 2025-26

Attendu que la Commission scolaire New Frontiers requiert le déneigement de ses bâtiments ; et attendu que les plans et devis ont été publiés sur SEAO pour appel d'offres public ; et attendu que les soumissions ont été ouvertes le 16 mai 2025, à 14 h, en présence des représentants de la Commission scolaire New Frontiers Terence Savoie, directeur des ressources financières et directeur des ressources matérielles par intérim, Léopold Hatungimana, régisseur des ressources matérielles, et Amina Rreshketa, agente de bureau, ressources matérielles ; et attendu qu'aucune soumission n'a été reçue pour l'École primaire Heritage et le Centre d'éducation des adultes et communautaire Huntingdon ; et attendu que les soumissions pour l'École primaire Franklin et l'École primaire Howick n'ont pas été retenues ; et attendu qu'après analyse des soumissions, les plus bas soumissionnaires conformes retenus sont les suivants :

Bâtiment	Compagnie	Hors taxes 2025-26	Hors taxes 2026-27	Hors taxes 2027-28	Total pour trois ans
Gault	Gazon Fairway	12 000,00 \$	12 000,00 \$	12 000,00 \$	36 000,00 \$
Hemmingford ES	Aménagement LD Bernier	8 000,00 \$	8 200,00 \$	8 400,00 \$	24 600,00 \$
Ormstown ES	9397-3550 Quebec Inc. (Scott McClintock)	9 800,00 \$	9 800,00 \$	9 800,00 \$	29 400,00 \$
CVR High School	9397-3550 Quebec Inc. (Scott McClintock)	37 500,00 \$	37 500,00 \$	37 500,00 \$	112 500,00 \$
CVCEC	9397-3550 Quebec Inc. (Scott McClintock)	17 500,00 \$	17 500,00 \$	17 500,00 \$	52 500,00 \$
HSB High School	Les Pavages Ultra Inc	49 060,00 \$	51 513,00 \$	56 664,30 \$	157 237,30 \$
Mary Gardner	Les Pavages Ultra Inc	13 775,00 \$	14 463,75 \$	15 910,13 \$	44 148,88 \$
Centennial Park	Les Pavages Ultra Inc	13 230,00 \$	13 891,50 \$	15 280,65 \$	42 402,15 \$
Harmony	Les Pavages Ultra Inc	13 775,00 \$	14 463,75 \$	15 910,13 \$	44 148,88 \$
St. Willibrord	Les Pavages Ultra Inc	13 775,00 \$	14 463,75 \$	15 910,13 \$	44 148,88 \$

Attendu que les contrats ont une durée de trois ans, une motion du Conseil est requise ;

Par conséquent, sur recommandation du Comité permanent des opérations, il est proposé par le commissaire P. Stuckey que le Conseil des commissaires autorise le directeur général ou, en son absence, la directrice générale adjointe, à signer les contrats pour les contrats de déneigement pour les années 2025-26, 2026-27, 2027-28, conformément au tableau présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-014

Adoption du Code d'éthique de la CNSF

Attendu que la Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (2024, chapitre 9) a introduit une nouvelle obligation, entrée en vigueur le 5 mars 2025, en vertu de l'article 258.0.1. de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), pour les centres de services scolaire et les commissions scolaires d'adopter un code d'éthique sous la forme prescrite par le ministre ; et

Résolution #CC25-06-25-014 – Adoption du Code d'éthique de la CNSF – suite

attendu que ce code d'éthique s'applique aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux ; et attendu que chaque centres de services scolaire ou commission scolaire doit adopter un code d'éthique qui comprend les différentes sections et le contenu prévus dans le code d'éthique prescrit par le ministre et qui ne peut être modifié ou supprimé en tout ou en partie ; et attendu qu'il demeure possible d'ajouter tout autre élément jugé pertinent, compte tenu des réalités de chaque organisation ; et attendu que, malgré ce qui précède, le présent code d'éthique a fait l'objet d'un processus de consultation formel conformément à la politique de la commission scolaire ; et attendu que le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni le 25 juin pour examiner les résultats du processus de consultation et le Code d'éthique ;
Par conséquent, sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, la commissaire B. Ednie a proposé que le Code d'éthique proposé soit adopté tel que présenté.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-015

Abrogation de la politique GBEA « Code de conduite professionnel pour les employés »

Attendu que la Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel (2024, chapitre 9) a introduit une nouvelle obligation, qui est entrée en vigueur le 5 mars 2025, en vertu de l'article 258.0.1. de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), pour les centres de services scolaire et/ou les commissions scolaires d'adopter un code d'éthique, sous la forme prescrite par le ministre ; et attendu que le Conseil des commissaires a adopté ce Code d'éthique lors de sa séance du 25 juin 2025 ; et attendu que la politique GBEA « Code de conduite professionnel pour les employés » est devenue superflue et doit être abrogée ; et attendu que la proposition d'abrogation de la politique GBEA a été examinée par le Comité de gouvernance et d'éthique lors d'une séance extraordinaire qui s'est tenue le 25 juin 2025 ;
Par conséquent, sur recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, la commissaire B. Ednie a proposé que le Conseil des commissaires approuve l'abrogation immédiate de la politique GBEA « Code de conduite professionnel pour les employés ».

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Résolution #CC25-06-25-016

Remboursement des frais kilométriques et indemnités de repas pour 2025-26

Attendu que la politique DJD « Procédures de remboursement des dépenses » de la Commission scolaire New Frontiers traite des conditions générales de remboursement des dépenses engagées par les commissaires et les employés dans l'exercice de leurs fonctions ; et attendu que cette politique exige que le taux kilométrique et les montants maximaux pour les repas, les frais accessoires, les nuitées, les allocations pour téléphone cellulaire et les frais de déplacement forfaitaires soient fixés périodiquement par le Conseil des commissaires ; et attendu que, sur recommandation du Comité d'audit du 22 mai 2025, il a été proposé que le taux de remboursement au kilomètre soit aligné sur celui offert dans le reste du Québec pour les autres commissions scolaires ; et attendu que le Comité d'audit a approuvé la proposition d'augmenter le taux de remboursement de 0,62 \$ par kilomètre à 0,64 \$ par kilomètre, à compter du 1er juillet 2025, et le taux de covoiturage de 0,05 \$ par kilomètre à 0,07 \$ par kilomètre ; et attendu qu'il est proposé d'éliminer deux séries de taux maximaux pour les repas au profit de l'utilisation exclusive des taux « Hors territoire avec reçus » comme suit : 25 \$ pour le déjeuner, 35 \$ pour le dîner et 55 \$ pour le souper, taxes et service compris ; et attendu que le taux forfaitaire pour les déplacements à Québec soit fixé à 200 \$ et à 175 \$ pour la Commission scolaire Western Quebec ; et attendu que tous les autres taux maximaux pour les frais accessoires, les nuitées et les allocations pour téléphone cellulaire restent inchangés ;
Par conséquent, sur recommandation du Comité d'audit, la commissaire L. Chouinard a proposé que le taux kilométrique soit porté à 0,64 \$; et que le taux pour le covoiturage soit porté à 0,07 \$ par kilomètre ; et que les taux maximaux pour les repas soient fixés comme suit : 25 \$ pour le déjeuner ; 35 \$ pour le dîner ; et 55 \$ pour le souper, taxes et service compris ; et que le taux forfaitaire pour les déplacements à Québec soit fixé à 200 \$ et à 175 \$ pour la Commission scolaire Western Quebec ; et que tous les autres taux maximaux pour les frais accessoires, les nuitées et les allocations pour téléphone cellulaire restent inchangés ; et que ces nouveaux taux entrent en vigueur le 1er juillet 2025.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

Rapports des comités permanents pour les séances du 17 juin 2025

Services éducatifs : La présidente, la commissaire K. Van Droffelaar, a fait rapport sur les points suivants abordés lors de la séance : le rapport annuel du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, un partenariat avec MADD, les activités des élèves SIS et la participation des élèves en coiffure à un spectacle à Montréal.

Ressources humaines : La présidente, la commissaire B. Ednie, a fait rapport sur les points suivants abordés lors de la séance : divers congés, retraites et retraites progressifs. Les commissaires ont également reçu les résultats préliminaires de l'évaluation du directeur général.

Opérations : Le président, le commissaire P. Stuckey, a fait rapport sur les points suivants abordés lors de la séance : les contrats de déneigement et le plan pour les écoles qui ne bénéficient actuellement d'aucun service, l'innovation dans nos écoles et les réductions budgétaires drastiques.

Rapport du Comité des parents

La présidente, la commissaire J. Largan, a rendu compte de la séance du 5 juin 2025, au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés : codes de conduite et conséquences, remise des diplômes ayant lieu pendant la journée plutôt que le soir, amélioration des aires de jeux et distribution de 26 paniers-cadeaux contenant des produits locaux aux familles dans le besoin de la CSNF. Les projets pour l'année prochaine comprennent l'offre d'une formation aux premiers soins pour les parents, des cours de cuisine à petit budget et l'embauche d'un secrétaire pour le comité, possiblement par l'intermédiaire de l'un de nos programmes de secrétariat.

Rapport du Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage

La commissaire B. Bourdeau était absente.

Rapport du Comité consultatif de transport des élèves

Le commissaire P. Stuckey a rendu compte de la séance du 17 juin 2025, qui s'est tenue à l'école primaire Howick. Les sujets abordés ont porté sur la fusion de deux compagnies de bus, le contrat avec À pas de géant, l'entente avec la Commission scolaire Riverside et la procédure à suivre par les chauffeurs remplaçants pour les itinéraires.

Rapport du Comité de gouvernance et d'éthique

La commissaire B. Ednie a rendu compte de la séance extraordinaire du 25 juin 2025, qui a notamment porté sur une décision concernant le Code d'éthique, qui avait été adopté précédemment, et l'abrogation de la politique GBEA actuelle.

Comité Ormstown Liaison

La commissaire A.M. Yelle a rendu compte de la séance du 12 juin 2025, qui a notamment porté sur une lettre d'accord entre la ville et la Commission scolaire pour le reste de l'année, ainsi que sur un plan pour l'année prochaine visant à établir un accord officiel à compter de la nouvelle année scolaire.

Nouvelles affaires

Il n'y avait aucune nouvelle question à discuter.

Liste des dépenses

Les commissaires ont reçu la liste des dépenses pour la première moitié du mois de juin 2025 :

Chèque	Date	Payé à	Montant
244858	2025-06-05	NOVEXCO/ HAMSTER	16 093,89
244867	2025-06-05	AVOCATS LE CORRE & ASSOCIES, S.E.N.C.R.L. (LES)	18 815,66
244880	2025-06-05	CONSULTANTS BLITZ INC	31 953,36
244903	2025-06-05	INSO - MONTREAL	10 803,05
244916	2025-06-05	MICRO LOGIC	13 788,49
244919	2025-06-05	MONTREAL ORAL SCHOOL FOR THE DEAF INC.	11 438,00
244931	2025-06-05	PROGAZ D.M.N. INC	16 293,36
244943	2025-06-05	SCIENCE DU BATIMENT ALTA BUILDING SCIENCE INC.	13 528,54
244951	2025-06-05	SUMMIT SCHOOL	59 438,40
245142	2025-06-18	SERVICES DE CARTES DESJARDINS	35 829,14

Correspondance

Aucune correspondance n'a été reçue.

Affaires inachevées / Affaires en suspens / Ordre général

Il n'y avait aucun point à discuter.

Deuxième période de questions publiques

Aucune question n'a été posée par les membres du public.

Ajournement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h49 sur une motion de la commissaire L. Chouinard.

MOTION ADOPTÉE à l'unanimité.

John Ryan
Président

Joyce Donohue
Secrétaire générale